



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL
Service de la coordination des politiques publiques
Bureau de l'animation des instances
et de la coordination interministérielle
Secrétariat du Coderst

Saint-Denis, le 17 octobre 2022

Le Préfet de la région Réunion

à

- M. le directeur de l'environnement,
de l'aménagement et du logement (DEAL)

- M. le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt (DAAF)

Affaire suivie par : Expédit ROMIGNAC
tél: 02 62 40 76 36
expedit.romignac@reunion.pref.gouv.fr

- Monsieur le directeur général de l'agence régionale
de santé de La Réunion (ARS)

OBJET : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques se tiendra :

Dates	Délai de transmission de l'ordre du jour	Délai de transmission du dossier
- le jeudi 9 février 2023 à 9 h 00 – Salle Mahé de La Bourdonnais	23/01/23	30/01/23
- le jeudi 16 mars 2023 à 9 h 00 – Salle Mahé de La Bourdonnais	24/02/23	06/03/23
- le jeudi 27 avril 2023 à 9 h 00 – Salle Mahé de La Bourdonnais	07/04/23	17/04/23
- le jeudi 15 juin 2023 à 9 h 00 – Salle Mahé de La Bourdonnais	22/05/23	05/06/23
- le jeudi 13 juillet 2023 à 9 h 00 – Salle Mahé de La Bourdonnais	06/06/23	03/07/23

Les documents devront m'être communiqués au plus tard aux dates indiquées ci-dessus, à défaut, ils seront inscrits à l'ordre du jour du CODERST suivant.

Un exemplaire de chaque dossier devra m'être adressé impérativement sur les mels suivants :

↳ expedit.romignac@reunion.gouv.fr

↳ alexandre.pigeot@reunion.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation
le chef de bureau


Alexandre PIGEOT

copie : - sous-préfecture de Saint-Pierre
- sous-préfecture de Saint-Paul
- sous-préfecture de Saint-Benoît

